



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LARAGNAIS

Arrêté préfectoral du 31 décembre 1994

### REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13/01/10 PROCES-VERBAL

Le treize janvier deux mille dix, à dix huit heures, le Conseil de Communauté dûment convoqué le six janvier deux mille dix, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Auguste TRUPHEME, Président de la CCL.

**Nombre de membre en exercice : 24**

**Nombre de présents : 21**

**Secrétaire de séance : Stéphanie BOUVIER**

#### **Présents :**

- *Eyguians* : Monique ROUY, Jacques ROUY, Stéphanie BOUVIER
- *Laragne-Montéglin* : Jean-Paul JOUVE, Martine MEISSIMILLY, Auguste TRUPHEME, Jean-Michel REYNIER
- *Lazer* : Patricia MORHET-RICHAUD, Brigitte LACROIX, Josiane GELPY
- *Le Poët* : Pierre FAY, Jean-Marie TROCCHI
- *Monétier Allemont* : Henri MEVOLHON, Henri-Philippe MEVOLHON, Joëlle FIGARELLA
- *Upaix* : Charles AILLAUD, Paul VOLTO, Jean CHEVALLET
- *Ventavon* : Roger FEBVRE, Christian CHAUVIN, Régis ROUMIEU

**Absents non représentés** : Michèle MAFFREN, Stéphane CHOC, Alain MONTAY (arrivé pendant l'examen des questions diverses).

→ *Le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 18/12/09 a été approuvé à l'unanimité.*

#### **Ordre du jour :**

- Marché d'enlèvement et de transport du verre
- Avenant à la convention de collecte des déchets ménagers du CHS / année 2010
- Budget annexe de la ZA des Grands Champs / Décision modificative
- Budget annexe de la ZA des Grandes Blaches / Décision modificative
- Budget général / Virement de crédits
- Création d'un emploi de postier (adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe) à temps non complet
- Création d'un emploi d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet
- Plan de formation 2010
- Questions diverses

Le Président propose en début de séance l'inscription d'une délibération supplémentaire à l'ordre du jour :

- Budget annexe des déchets ménagers / virement de crédits.

La proposition est acceptée par l'ensemble des Conseillers Communautaires.



### **1. Marché d'enlèvement et de transport du verre**

*Votants : 21 - Suffrages exprimés : 21 (21 voix pour)*

Le Vice-Président délégué à l'Environnement indique que le contrat pour l'enlèvement et le transport du verre collecté dans les Points Propres et stocké en déchetterie arrivera à son terme le 31 janvier 2010. Une consultation a été lancée pour la signature d'un nouveau contrat.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer un contrat avec le candidat qui aura proposé l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères définis dans le règlement de consultation (valeur technique et prix).

Le contrat sera signé pour une durée d'un an renouvelable chaque année par expresse reconduction. La durée globale du contrat n'excèdera pas trois ans.

### **2. Avenant à la convention de collecte des déchets ménagers du CHS / année 2010**

*Votants : 21 - Suffrages exprimés : 21 (21 voix pour)*

Le Vice-Président délégué à l'Environnement rappelle que la collecte des déchets ménagers et assimilés du Centre Hospitalier Spécialisé de Lagrange Montéglin est soumise à une convention datée de 1985 et révisée en 2005. Il est nécessaire de passer un avenant pour la reconduire. En contrepartie de la prestation de collecte des déchets, le CHS versera à la Communauté de Communes une redevance d'un montant de 15.600 € (tarif fixé par délibération du Conseil Communautaire en date du 18 décembre 2009).

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer l'avenant n° 5 à la convention de collecte des déchets ménagers du CHS.

### **3. Budget annexe de la ZA des Grands Champs : décision modificative**

*Votants : 21 - Suffrages exprimés : 21 (21 voix pour)*

Afin de pouvoir procéder aux opérations d'ordre de fin d'exercice, à l'intérieur de la section de fonctionnement du budget annexe de la ZA des Grands Champs, le Conseil Communautaire adopte la décision modificative suivante :

► En dépenses de fonctionnement :

Chapitre 043 / compte 608 (frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement) : augmentation de crédits de 900 €

► En recettes de fonctionnement :

Chapitre 043 / compte 796 (frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement) : augmentation de crédits de 900 €.

#### **4. Budget annexe de la ZA des Grandes Blaches / décision modificative**

*Votants : 21 - Suffrages exprimés : 21 (21 voix pour)*

Afin de pouvoir procéder aux opérations d'ordre de fin d'exercice, à l'intérieur de la section de fonctionnement du budget annexe de la ZA des Grandes Blaches, le Conseil Communautaire adopte la décision modificative suivante :

► En dépenses de fonctionnement :

Chapitre 043 / compte 608 (frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement) : augmentation de crédits de 3.010 €

► En recettes de fonctionnement :

Chapitre 043 / compte 796 (frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement) : augmentation de crédits de 3.010 €.

#### **5. Budget général / virement de crédits**

*Votants : 21 - Suffrages exprimés : 21 (21 voix pour)*

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le virement de crédits suivant en section de fonctionnement du budget général :

- Chapitre 022 (dépenses imprévues de fonctionnement) : diminution de crédits de 5.570 €.

- Chapitre 012 / compte 6218 (autre personnel extérieur) : augmentation de crédits de 5.570 €

#### **6. Création d'un emploi de postier (adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe) à temps non complet**

*Votants : 21 - Suffrages exprimés : 21 (21 voix pour)*

Le Président indique que l'agent qui était mis à disposition de la CCL par la commune du Poët pour assurer le fonctionnement de l'agence postale intercommunale du Poët réintégrera la mairie du Poët à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010.

Afin d'assurer la continuité du service, le Président propose donc la création d'un emploi de postier, adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 17h30, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010, conformément aux lois et règlements de la Fonction Publique Territoriale régissant le statut particulier de cet emploi.

En application de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, la CCL a la possibilité de recruter ce postier en contrat à durée déterminée puisque :

- la durée hebdomadaire de travail n'excède pas un mi-temps ;
- et la moyenne arithmétique des nombres d'habitants des communes membres de la CCL ne dépasse pas 1000.

Le Président propose donc d'engager un postier non titulaire pour une durée d'un an avec une rémunération établie sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe (IB 297 et IM 290)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'accéder à la proposition de M. le Président ;
- de créer un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 17h30 à compter du 01/03/10 ;

- d'autoriser le Président à signer le contrat avec la personne qui sera recrutée.

La personne recrutée percevra une rémunération basée sur le 1er échelon du grade d'adjoint administratif de 2ème classe. Elle bénéficiera également du régime indemnitaire applicable aux agents contractuels de droit public employés par la Communauté de Communes du Laragnais.

Martine MEISSIMILLY demande que le coût de fonctionnement de chaque agence postale intercommunale soit clairement présenté aux élus lors du vote du budget 2010 de la CCL.

### **7. Création d'un emploi d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet**

*Votants : 21 - Suffrages exprimés : 21 (21 voix pour)*

Considérant la nature des tâches et des responsabilités incombant à la postière de l'agence postale intercommunale de Monétier Allemont ;

Considérant le fait que cet agent remplit les conditions nécessaires pour pouvoir bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe ;

Considérant que cet avancement de grade sera proposé à la CAP qui se réunira le 22 février 2010,

le Président propose de créer un emploi d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 19h30, à compter du 1<sup>er</sup> février 2010.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de créer à compter du 01/02/10 un emploi d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de service de 19h30 ;
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la CCL.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent qui sera nommé sur cet emploi et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget de la CCL aux articles prévus à cet effet.

### **8. Plan de formation 2010**

*Votants : 21 - Suffrages exprimés : 21 (21 voix pour)*

La loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la réforme de la fonction publique territoriale et ses décrets d'application ont apporté des modifications en matière de formation pour le personnel des collectivités locales.

Le Président expose le plan de formation 2010 de la CCL : il s'agit de l'outil de convergence entre les demandes de formation formulées par les agents au cours de l'entretien individuel annuel et les souhaits de la collectivité.

Ce plan détermine le programme de formation des agents de la CCL pour l'année 2010.

Les priorités du plan, conformes aux dispositions mentionnées au règlement de formation, portent sur les objectifs suivants :

1. satisfaire aux obligations en ce qui concerne les formations statutaires (formations qui conditionnent le déroulement de carrière des agents et autres formations obligatoires dans le cadre des missions exercées par les agents) ;
2. renforcer l'hygiène et la sécurité au travail en fonction des activités des agents ;

3. accompagner par la formation les projets engagés par la CCL et les évolutions liées à la législation (ex : réforme des collectivités locales, suppression de la taxe professionnelle), au transfert éventuel de nouvelles compétences et à la problématique des fusions de Communautés de Communes ;
4. contribuer aux évolutions promotionnelles des agents et au perfectionnement de leurs connaissances et de leurs compétences.

Le plan de formation a été transmis pour avis au Comité Technique Paritaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le plan de formation 2010 applicable au personnel de la CCL et décide de prévoir les crédits nécessaires à sa mise en œuvre au budget primitif 2010 de la CCL.

### **9. Budget annexe des déchets ménagers / virement de crédits**

*Votants : 21 - Suffrages exprimés : 21 (21 voix pour)*

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le virement de crédits suivant en section d'exploitation du budget annexe des déchets ménagers :

- Chapitre 011 / compte 6231 (annonces et insertions) : augmentation de crédits de 1000 €.
- Chapitre 65 / compte 654 (pertes sur créances irrécouvrables) : diminution de crédits de 1000 €

### **10. Questions diverses**

#### **→ Formation aux premiers secours**

Le Président rappelle que la CCL organise en partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale une formation aux premiers secours (Sauveteur Secouriste du Travail) qui se déroulera les 9 et 10 février 2010 à la CCL.

3 élus et 4 membres du personnel de la CCL participeront à cette formation.

Les maires ont également la possibilité d'inscrire du personnel communal.

#### **→ Nouvelles permanences au Relais de Services Publics**

Monique ROUY informe l'Assemblée que la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et l'association le Nez au Vent souhaiteraient pouvoir effectuer une permanence dans les locaux du relais de Services Publics.

Martine MEISSIMILLY suggère que Monique ROUY rencontre l'association Le Nez au Vent pour obtenir davantage de renseignements sur la permanence proposée.

#### **→ Acquisition de défibrillateurs**

Stéphanie BOUVIER demande si la CCL pourra bientôt faire l'acquisition des défibrillateurs qui doivent être installés dans chacune des communes membres.

Auguste TRUPHEME précise que la CCL attend une réponse à la demande de subvention déposée auprès du Département.

## → **Intercommunalité**

Le Président indique que la CCL poursuit sa réflexion sur la problématique des fusions de Communautés de Communes et qu'une réunion de concertation sera organisée le 28 janvier 2010 avec les élus de la Communauté de Communes du Canton de Ribiers Val de Méouge et de la Communauté de Communes Interdépartementale des Baronnies.

Sur proposition de Martine MEISSIMILLY, le Conseil Communautaire demande qu'un courrier soit adressé à la Communauté de Communes du Haut Buëch afin de demander à continuer à être associé à la réflexion qui a été engagée en 2009 à l'échelle de la vallée du Buëch.

Le Conseil Communautaire souhaite rester attentif aux différentes hypothèses de regroupement qui peuvent être envisagées.